

AVIS PUBLIC

RELATIF À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUS LES INTÉRESSÉS

Prenez avis qu'à la séance régulière du conseil municipal qui se tiendra le lundi 3 août 2020 à 19 h 30 au 1670, route 202, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

4093, route 201

L'implantation du bâtiment principal est jugé non-conforme quant à sa marge latérale sud-est.

Le règlement de zonage exige une marge latérale de 2 mètres., alors que le bâtiment se situe à 1,90 mètres de la ligne de lot.

En conséquence de ce qui précède, toute personne intéressée a le droit de se faire entendre par le conseil municipal, avant que ce dernier statue sur la présente demande.

Donné à franklin, ce 20 juillet 2020



Louis-Alexandre Monast
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Louis-Laxandre Monast, directeur général secrétaire-trésorier de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, de même que sur le site internet de la Municipalité, ce lundi 20 juillet 2020 entre 9 h 00 et 17 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce lundi 20 juillet 2020.



Louis-Alexandre Monast
Directeur général